

LE TOURNE à droite



Ce panneau autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour tourner à droite en cédant le passage. En évitant des arrêts répétés, la circulation du cycliste en ville est facilitée, son trajet devient plus fluide et plus rapide.



Dans certains cas, les cyclistes peuvent être autorisés à continuer tout droit au feu rouge.

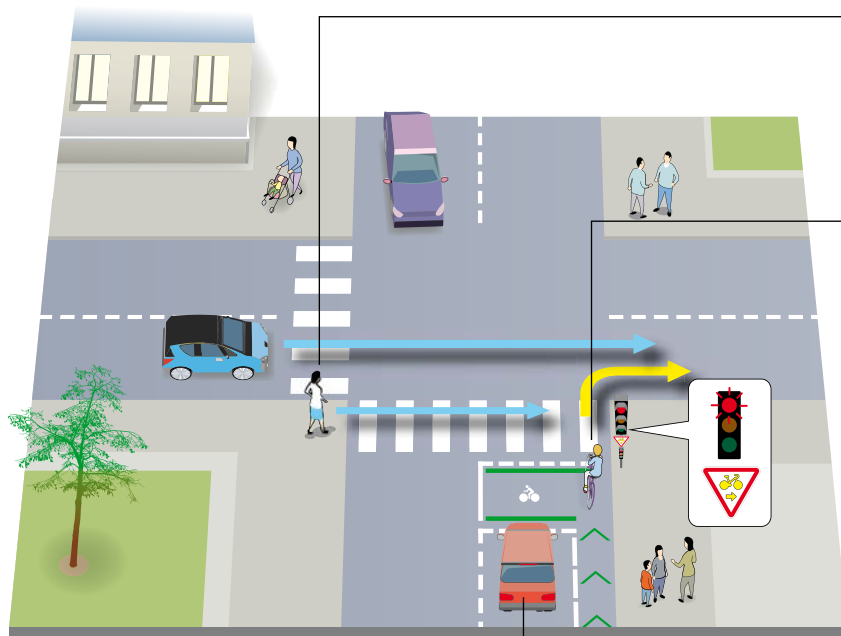
RAPPEL du Code de la Route

Le décret du 12 novembre 2010 modifie le Code de la route et offre aux maires la possibilité d'autoriser cette pratique dans le cadre de leur pouvoir de police.

Le franchissement du feu rouge n'est permis qu'aux feux équipés d'un panneau. En l'absence de panneau, le cycliste doit s'arrêter au feu rouge.

pour circuler en toute sécurité, **CÉDEZ LE PASSAGE !**

Carrefour en "+" : autorisation de tourner à droite



PIÉTONS :

➤ Quand le feu piéton est vert, vous pouvez traverser, vous êtes prioritaires vis-à-vis des cyclistes.

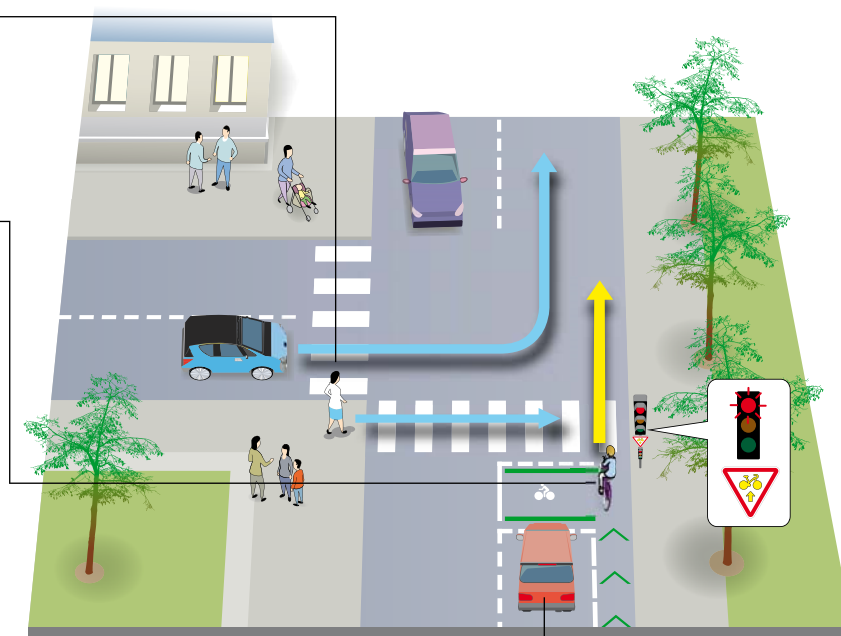
VÉLOS :

- Attention aux piétons qui traversent et des voitures qui viennent de la gauche!
- À l'approche du panneau, vous ralentissez et cédez le passage à tous les autres usagers avant de tourner à droite (carrefour en "+") ou de continuer tout droit (carrefour en "T").

VOITURES, DEUX ROUES MOTORISÉS, VÉHICULES LOURDS :

➤ Ce signal ne vous concerne pas, le feu est rouge, vous restez à l'arrêt!

Carrefour en "T" : autorisation d'aller tout droit



LES SECTEURS concernés > 16 carrefours correspondant à 40 feux rouges sont concernés à Nantes et Rezé

Nantes ouest



Nantes centre-est



Nantes centre-sud



Rezé



LE TOURNE À DROITE 
des cyclistes au feu rouge



INFO VÉLO :
roulez malin !

TOUT SAVOIR
sur l'expérimentation
du tourne à droite et sur
les aménagements cyclables :

Contact :
velo@nantesmetropole.fr

NANTESMETROPOLE.FR

Direction de la communication Nantes Métropole - 03 20 11 - 0764 53 53

